

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 15 octobre 2015**

L'An Deux Mil Quinze, le jeudi 15 octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, M. Jean-François BELLISSEN, M. Jean-Charles GESLAND, Mmes Yveline LEPESQUEUR et Pascale FOUGERAY, M. Laurent MAUDET, Mme Sophie GALPIN, MM. Jacky LETAY, Christophe CHATELAIN et Thierry GAUTIER, Mmes Marie-Françoise MAUBOUSSIN et Françoise POTIER.

Absent excusé : M. André MAUFAY.

M. Laurent MAUDET été élu secrétaire de séance.

Avec l'accord du Conseil Municipal, Madame le Maire rajoute à l'ordre du jour :  
- Surtaxe d'Assainissement 2016,

### **Approbation du procès-verbal du 03 septembre 2015**

Le procès-verbal de la séance du jeudi 03 septembre 2015 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Accessibilité des établissements recevant du public - Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la commune.**

Mme le Maire présente le rapport suivant :

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), pour tous les types de handicaps avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif eu 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les ERP qui n'était pas accessibles au 31 décembre 2014 et doit s'effectuer avant le 27 septembre 2015.

La commune de Maresché a réalisé tous les diagnostics obligatoires de ses ERP. L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune, tel que proposé, porte sur la mise en accessibilité de neuf ERP, sur trois ans.

M. BELLISSEN demande s'il est possible d'indiquer dans la délibération que la commune s'engage pour les montants indiqués dans l'agenda. Mme REIGNIER rappelle que ces montants sont estimatifs et que par ailleurs les travaux vont s'étaler sur trois ans : il est donc impossible de savoir si les montants des devis seront exactement les mêmes sur toute la période. M. BELLISSEN demande également si la commune pourra bénéficier de subventions : une vérification sera faite et le Conseil Municipal sera tenu informé lors de sa prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune de Maresché, tel que proposé,
- de prévoir chaque année, au Budget Primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité,
- de donner tous pouvoirs au Maire pour signer tout document, accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.

### **Compte-rendu de la réunion de Communauté de Communes du 14/09/2015.**

M. Jean-Louis DROUIN devant représenter la commune à une réunion du SPANC à 20h30, Madame le Maire, avec l'accord des membres du Conseil Municipal, propose de passer au compte-rendu de la réunion de la Communauté de Communes du Pays Belmontois (CCPB).

Dans un premier temps, Madame le Maire fait un point sur le regroupement des communautés de communes. Elle rappelle que l'un des volets de la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, prévoit que les communautés de communes devront compter au moins 15 000 habitants. En ce qui concerne la Communauté de Communes du Pays Belmontois, un premier projet envisageait le rapprochement avec les Communautés de Communes du Pays de Sillé, des Alpes Mancelles et des Portes du Maine Normand. La Communauté de Communes du Pays de Sillé ayant finalement opté pour un rapprochement avec la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise, les débats se sont donc finalement orientés vers le regroupement des communautés du Pays Belmontois, des Alpes Mancelles et des Portes du Maine Normand.

Plusieurs réunions ont été organisées entre les présidents des communautés de communes, ainsi qu'avec l'ensemble des maires. Les débats, parfois tendus, ont permis d'exprimer les avis et opinions, les désaccords (différences de fiscalité et de compétence entre les communautés de communes, etc.) mais aussi de discuter des points et intérêts communs, etc. Un vote a finalement eu lieu dans chaque communauté. Madame REIGNIER précise que la commune de Saint-Marceau souhaite rejoindre l'EPCI né de la fusion des communautés de communes des Portes du Maine et des Rives de Sarthe. Chaque communauté a été reçue en Préfecture afin de faire part de son souhait de regroupement et d'expliquer ses motivations à Madame la Préfète dont la décision est attendue dans les prochains jours.

### **Monsieur Jean-Louis DROUIN quitte la réunion à 20h17.**

Madame le Maire présente ensuite le rapport annuel de l'exercice 2014 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Elle rappelle que la CCPB gère :

- le service de collecte, de transport et de traitement des ordures ménagères résiduelles sur l'ensemble de son territoire,
- la collecte sélective des déchets ménagers recyclables en apport volontaire,
- et la déchetterie intercommunale.
- 7905 habitants représentant 3709 foyers sont desservis.
- Pour les ordures ménagères, le tonnage global s'élève à 1 504,910 tonnes, soit 190,374 kg / habitant.
- Pour la déchetterie :

Encombrants	916,895 Tonnes
Végétaux	844,580 Tonnes
Ferrailles	102,100 Tonnes
Gravats	730,365 Tonnes
DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)	20,402 Tonnes
DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)	7,488 Tonnes
DASRI (Déchet d'Activités de Soins à Risques Infectieux)	6 fûts de 60 litres
Cartons	28,160 Tonnes
<b>Tonnage global</b>	<b>2 649,990 Tonnes</b>

- Collective sélective des PAV :

Verre	276,260 Tonnes
Corps plats	170,570 Tonnes

Corps creux	75,750 Tonnes
<b>Tonnage global</b>	<b>522,580 Tonnes</b>
Lavage des 63 colonnes	<b>1 074.83 €</b>

- Bennes pour encombrants : 67.94 Tonnes, soit 8.59 kg/habitant

<b>TONNAGE TOTAL des déchets traités</b>	<b>4 745,12 Tonnes</b> <b>Soit 600,31 kg/habitant</b>
<b>Coût réel du service</b>	
La tonne d'ordures ménagères	<b>202.59 euros/tonne</b>
La tonne de déchets triés	<b>58.81 euro/tonne</b>

**Déclaration d'intention d'aliéner : 3, rue de Beaumont, parcelles AC n°38 et 219.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renoncer à son droit de préemption.

**Déclaration d'intention d'aliéner : 4 rue du Mans, parcelles AB n° 106, 110, 239 et 240.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renoncer à son droit de préemption.

**Contrat fourniture d'électricité à l'école.**

Madame le Maire rappelle que la loi de décembre 2010 sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite NOME, prévoit la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité au 31 décembre 2015 pour les sites ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA. La commune est concernée pour le groupe scolaire. M. BELLISSEN présente les différentes offres reçues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre d'EDF Collectivités.

**Système d'alarme incendie des bâtiments communaux.**

Lors de la vérification et de la maintenance des extincteurs des bâtiments communaux, la société Eurofeu Services a proposé à la commune l'installation d'une alarme type 4 radio à la salle polyvalente pour un montant de 2 075.66 euros T.T.C.

Dans la mesure où la commission de sécurité de l'arrondissement de Mamers a donné un avis favorable lors du dernier contrôle de la salle, le SDIS 72, contacté par Madame le Maire, estime qu'il n'est pas nécessaire de modifier le système d'alarme. Plusieurs conseillers font remarquer que la salle est de plus en plus utilisée, notamment pour l'accueil des enfants le mardi après-midi pour les T.A.P., pour les activités des associations, etc. Madame le Maire propose donc de procéder à un vote dont voici le résultat :

Pour	Contre	Abstention	Total des votes
6	5	2	13

Le Conseil Municipal décide donc de faire installer une alarme type 4 radio à la salle polyvalente. Afin de respecter les principes fondamentaux de l'achat public, d'autres sociétés vont être sollicitées et les devis seront étudiés lors d'une prochaine réunion.

La société Eurofeu Services a par ailleurs fait une proposition de contrat pour la maintenance annuelle des blocs d'éclairage, de sécurité, alarme incendie et trappe de désenfumage pour l'ensemble des bâtiments communaux. Madame le Maire présente le devis, d'un montant total de 750.80 euros H.T./an pour l'ensemble des sites.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal propose de faire établir d'autres devis pour la maintenance des systèmes d'alarme des bâtiments communaux.

### **Point sur l'élaboration du PLU.**

Madame le Maire donne lecture de la délibération de prescription d'élaboration du PLU de la commune. Suite à la réunion du mois de juillet, la délibération a été soumise pour avis à la DDT et au CAUE qui n'ont pas émis de remarques particulières.

Elle annonce aux membres du Conseil Municipal que le CAUE de la Sarthe a commencé son travail. Madame Céline LEVRARD, paysagiste et urbaniste, Directrice adjointe du CAUE, accompagnée de deux collègues, Élodie Bedrossian (architecte et urbaniste) et Julie Blin (Architecte et paysagiste), est venue sur le terrain pour arpenter, appréhender le site, faire des photos, etc., afin d'établir le pré-diagnostic du territoire.

M. BELLISSEN et Mme BROSSEAU les ont rencontrées en mairie. Ils soulignent leur intérêt particulier pour l'aspect environnement, écologie, paysage, etc. Elles les ont également questionnés sur le bassin de vie, la station d'épuration, etc.

Madame POTIER fait remarquer que, dans le cadre de l'élaboration du SCOT, toutes les informations sur le bassin de vie sont disponibles auprès du Pays de la Haute Sarthe. M. BELLISSEN évoque aussi le site de l'Observatoire des Territoires du Gouvernement.

Madame REIGNIER rappelle que ce pré-diagnostic servira pour l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offre pour maîtrise d'œuvre prévu au mois de novembre.

### **Travaux trottoirs rue de Beaumont.**

La dépose des appuis téléphoniques devrait intervenir fin octobre. À ce jour, l'entreprise STURNO n'a pas transmis de devis pour la part qui resterait à la charge de la commune, dans l'hypothèse d'une reprise intégrale des trottoirs.

### **Taxes d'Assainissement 2015.**

Le Conseil Municipal, considérant le Budget Assainissement, considérant le montant de la taxe d'assainissement 2014, considérant la signature, avec VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux Centre Opérationnel Beauce Anjou Maine, d'une convention d'assistance technique concernant le réseau d'eaux usées, le poste de relèvement et la perception de la redevance d'assainissement collectif, en remplacement du contrat de Délégation de Service Public échu au 31/12/2012, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taxes, applicables à compter du 01/12/2015, pour les usagers du bourg et de « La Croix-Verte » :

- La taxe d'assainissement est fixée à **0.6150 €/m3**
- La part fixe à : **16,24 €.**

La société VEOLIA Eau sera informée de cette décision et sera chargée de l'appliquer.

### **Questions diverses.**

Aménagement de la rue de l'Église : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le passage caméra a eu lieu dans le réseau d'assainissement : une partie du réseau pourra être réparée, le reste, trop dégradé, devra être refait.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 19 novembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h36.